

## FORMATION

### La prise en soins des troubles de fluence de la parole de 6 à 20 ans

« Bien bégayer-Bien communiquer »

Juliette de Chassey – Christine Tournier

Dates : 20-21 janvier et 24-25 mars 2022

Lieu : 28 place Bellecour, 69 002 LYON

Tarif 490 € par personne

Nombre de stagiaires : 15



Cette formation vous intéressera si :

- **Vous cherchez une formation qui propose une vue d'ensemble sur les troubles de fluence des patients de 6 à 15 ans**
- **Vous avez fait des formations dans ce domaine mais vous avez parfois du mal à en faire votre propre synthèse**
- **Vous vous intéressez à la thérapie ACT (Thérapie d'Acceptation et d'Engagement) mais vous manquez de repères concrets pour l'appliquer au quotidien avec les patients qui bégaient et bredouillent**
- **Vous avez besoin de vous entraîner à pratiquer les outils que vous allez proposer à vos patients**

Lors de cette formation nous prendrons le temps d'explorer toute la richesse des outils actuels pour la prise en soins du bégaiement et du bredouillement. Nous découvrirons des moyens de pratiquer « la patience thérapeutique ». Cela nous permettra de découvrir ensemble comment ajuster un traitement « cousu main » aux besoins des patients, de leur famille et à nos propres besoins. Pour cela nous suivrons 4 grands axes :

- **Mise à jour des connaissances sur la recherche scientifique**
- **Le cadre thérapeutique**
- **Les outils pratiques**
- **L'entraînement à la flexibilité et au changement**

+ études de cas

A la fin de la formation vous serez en mesure de :

- vous référer à un cadre interne plus clair et enrichi des connaissances théoriques et pratiques
- savoir observer et décrire: la parole du patient, ses comportements réactionnels, sa problématique...
- savoir poser le cadre de la prise en charge
- savoir s'interroger et rechercher un plan thérapeutique singulier et adapté aux besoins du patient et de sa famille
- choisir parmi un répertoire d'outils l'expérience la plus fonctionnelle pour le patient lors de sa séance
- observer les obstacles et les résistances et proposer des outils pour renforcer la flexibilité du patient, sa capacité à choisir des actions concrètes et soutenir sa motivation
- proposer des stratégies de transfert des acquis à l'extérieur des séances
- chercher dans l'entourage des patients des soutiens ou des relais

**J1J2 (donner les moyens de se lancer pour pratiquer)**

**20-21 janvier 2022**

**JOUR 1 matin**

Introduction : que peuvent nous apprendre les adultes qui bégaient et bredouillent ?

Les podcasts/l'éloquence du bégaiement/les blogs comme source d'inspiration sur le vécu dans l'enfance et l'adolescence

Décrire et observer : les disfluences et le modèle de Levelt

Analyse des disfluences (vidéos)

Être précis et spécifique : les définitions du bégaiement et du bredouillement

Premier outil d'observation : la matrice ACT

Outils d'évaluation: % de Syllabes Bégayées/Echelle de sévérité/Mesure de la vitesse de parole

### JOUR 1 après midi

Poser le cadre : l'entraînement au dialogue thérapeutique

Les infos recherche : 1 info neuro/1 info linguistique des Troubles de Fluence/1 info génétique

Outils d'évaluation TCC/ACT, OASES

Pratique : utilisation de l'outil « résolution de problèmes » au service de la flexibilité, étude de cas 1

Infos recherche : 1 info régulation émotionnelle/1 info TCC-ACT/1 info théories de l'apprentissage

### JOUR 2 matin

Et si le bégaiement n'était pas un problème ? les controverses sur les thérapies du bégaiement : fluidité/communication

Les plans de traitement bégaiement 6-12 (« non-programme »)/lexipontix

Les plans de traitement bredouillement

Les outils du changement : comment utiliser la théorie pour amener les parents à changer (et changer quoi ?)

Les outils du changement : comment rendre l'enfant explorateur et observateur (initiation à la flexibilité)

La question des moyens pour assurer le transfert à la vie quotidienne

Cadre thérapeutique : les 3 problématiques, comment je me situe en tant qu'orthophoniste ?

### JOUR 2 après-midi

Les outils de la parole :

« techniques » de modification de la parole dans le bégaiement

travail spécifique au bredouillement sur la réduction de la vitesse

« techniques » de modification du bégaiement

Poser le cadre : les séances individuelles/de groupe/à distance, contraintes pratiques et réflexion sur mon propre cadre

Utilisation de la technique au service de la communication : comment insérer les techniques dans la matrice

ACT/comment utiliser la technologie (filmer-enregistrer)

Etablir un plan de traitement à partir de l'Etude de cas 2

Présentation de la trame pour les études de cas approfondies

## J3J4 (relecture des expériences pratiques) 24-25 mars 2022

### JOUR 3 matin

Retour sur le cadre : expériences et analyses

Les infos recherche : 1 info neuro/1 info linguistique des Troubles de Fluence/1 info génétique/1 info

Etablissement d'une grille d'analyse des choix thérapeutiques

Etude de cas approfondie 1 (45 mn) : observations de départ/choix thérapeutique/résultats

Les groupes d'enfants/les groupes d'ados : pratique de jeuxercices

### JOUR 3 après-midi

Etude de cas approfondie 2 (45mn) : réorienter la prise en soins

Les infos recherche : 1 info compassion en orthophonie/1 info TCC-ACT/1 info théories de l'apprentissage

Les formats courts : 10 séances et après ? l'élasticité thérapeutique

Les outils de la désensibilisation : humour, podcasts, s'exposer progressivement

### JOUR 4 matin

Etude de cas approfondie 3 (45 mn)

Jeuxercices pour explorer la parole

Retour sur le continuum des évitements et approche réduction de l'évitement V. Sisskin

Faire alliance : famille élargie, fratrie, milieu scolaire : le cas des exposés sur le tb de fluence

### JOUR 4 après-midi

Etude de cas approfondie 4 (45mn)

Tout mettre ensemble : ateliers en petits groupes par thématiques synthèse connaissances/cadre thérapeutique/outils pratiques/flexibilité et changement

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription

A renvoyer **avec la convention complétée et signée**, à  
Juliette de Chassey - 28 Place Bellecour, 69002 LYON

Nom Prénom:

Adresse professionnelle:

Numéro de téléphone pro:

Tel portable

Adresse mail:

Je m'inscris pour la session de formation « La prise en soins des troubles de fluence de la parole de 6 à 20 ans : Bien bégayer-bien communiquer »

Dates : 20-21 janvier et 24-25 mars 2022

Lieu : 28 place Bellecour, 69 002 LYON

### **Clôture des inscriptions le 17 décembre 2021**

Je verse 147€ d'arrhes à l'ordre de Juliette De Chassey, somme qui sera conservée en cas d'absence ou de désistement après le 3 janvier 2022 et **je joins à mon versement la convention de formation paraphée et signée**

(NB : pas de prise en charge FIF-PL, ouvre droit au crédit d'impôt des chefs d'entreprise)

Fait à:

Le:

Signature:

# CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L. 6353-2 et R. 6353-1 du code du travail)

Entre les soussignés :

Mme/M.

ci-après dénommée "la-le bénéficiaire"

Et

**Christine TOURNIER, orthophoniste**

Déclaration d'activité de formatrice enregistrée auprès du Préfet de la région Poitou-Charentes sous le numéro 75 16 00881 16

Numéro SIREN de l'organisme de formation : 43882942700081

**Juliette de CHASSEY, orthophoniste**

Déclaration enregistrée auprès du Préfet de la région Auvergne Rhône Alpes sous le numéro 84 69 14523 69

Numéro SIREN de l'organisme de formation : 39875414300020

Ci-après dénommées « les formatrices »

## Article I – OBJET DE LA FORMATION

En exécution du présent contrat, les formatrices s'engagent à organiser l'action de formation suivante :

" La prise en soins des troubles de fluence de la parole de 6 à 20 ans : Bien bégayer-bien communiquer "

## Article II – NATURE, DURÉE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

Conformément à l'article L.63131 CT du code du travail:

**Nature de l'action de formation : entretien des connaissances**

**Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe de la présente convention.**

## Article III – DURÉE EFFECTIF ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Dates de la formation : 20-21 janvier et 24-25 mars 2022

L'effectif formé pour le bénéficiaire s'élève à 1 personne.

Nombre d'heures par stagiaire : 28

Lieu de la formation : 28 place Bellecour, 69 002 LYON

## Article IV – NIVEAU DE CONNAISSANCE PRÉALABLE

Afin de suivre au mieux l'action de formation prévue et d'obtenir les qualifications visées, il est nécessaire pour le stagiaire de disposer du niveau de connaissance suivant : Certificat de Capacité en orthophonie

## Article V – ENGAGEMENT DE PARTICIPATION A L'ACTION

La-le bénéficiaire s'engage à être présent-e aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

## Article VI – PRIX DE LA FORMATION

Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à : 490€ TTC

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par les formatrices pour cette session.

## Article VII – MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN OEUVRE :

- rappels théoriques par présentations "Powerpoint"
- exemples audio et vidéo de patients présentant un bégaiement et un bredouillement
- présentation des épreuves du bilan
- exercices pratiques d'utilisation des logiciels d'analyse de la parole (PRAAT, GoldWave, DAF)
- présentation du matériel utilisé en séance
- mises en situation par des jeux de rôle
- remise sur clé USB des supports utilisés (tests libres de droits, bibliographie, powerpoint)

## Article VIII – MOYENS PERMETTANT D'APPRÉCIER LES RÉSULTATS DE L'ACTION

En cours de session, vérification régulière de la mise en application des points théoriques abordés

En fin de session, questionnaire d'évaluation de la formation (vérification des éléments retenus par les participants)

## Article IX – SANCTION DE LA FORMATION :

En application de l'article L. 63531 du Code du travail, une attestation de présence sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

## Article X – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION :

Relevé quotidien des présents et des absents

## Article XI – NON-RÉALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L.63541 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, les formatrices doivent rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

### **Article XII – DÉDOMMAGEMENT, RÉPARATION OU DÉDIT :**

En cas de renoncement par la-le bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 15 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, la-le bénéficiaire s'engage à renoncer au remboursement des 147 € d'arrhes versés lors de l'inscription. Cette somme sera conservée par les formatrices à titre de dédommagement. **Cette somme de 147 Euros, n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA. Celle-ci fait l'objet d'une facturation séparée et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation.**

En cas de renoncement par les formatrices à l'exécution de la présente convention dans un délai de 3 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, les formatrices s'engagent au remboursement des sommes versées lors de l'inscription (147€ d'arrhes)

En cas de réalisation partielle par les formatrices, celles-ci renoncent au versement complémentaire de la somme de 147€.

En cas de réalisation partielle du fait de l'absence d'un participant, la somme de 147€ versée lors de l'inscription sera conservée par les formatrices à titre de dédommagement.

**Cette somme de 147 Euros n'est pas imputable sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA. Celle-ci fait l'objet d'une facturation séparée et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation.**

### **Article XIII – LITIGES**

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de grande instance d'Angoulême sera saisi du litige  
Fait à Angoulême

Le 25/07/2021 en 2 exemplaires

L'entreprise bénéficiaire:

(cachet)

Nom et qualité du signataire:

Signature:

Les formatrices:

Christine TOURNIER, orthophoniste



Juliette DE CHASSEY, orthophoniste

